

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 17 octobre 2022, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux de sécurisation du port de l'île du Levant et la construction d'un quai Ro-Ro (Roll on / Roll off) au port de l'Aiguade - île du Levant sur le territoire de la commune de Hyères les Palmiers.

Ce projet est porté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, située 107 boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon CEDEX.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du **14 novembre 2022 au 14 décembre 2022** :

Mairie de fraction de l'île du Levant chemin du Titan - 83400 Hyères les Palmiers le lundi et le mercredi de 10h00 à 12h00	
Capitainerie principale du port Saint-Pierre de Hyères les Palmiers 116 quai Gilles Barbanson 83400 Hyères les Palmiers du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00	Gare maritime du Lavandou 5 quai Gabriel Péri - 83980 Le Lavandou du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de fraction de l'île du Levant, à la capitainerie principale du port Saint-Pierre de Hyères les Palmiers et à la gare maritime du Lavandou. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la Métropole Toulon Provence Méditerranée (direction des ports), située 107 boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon CEDEX, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Pierre MONNET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de fraction de l'île du Levant
mardi 15 novembre 2022 en cas d'intempérie, reportée le : jeudi 17 novembre 2022	10h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
mardi 29 novembre 2022 en cas d'intempérie, reportée le : jeudi 1 ^{er} décembre 2022	10h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Permanence	Capitainerie principale du port Saint-Pierre de Hyères
jeudi 24 novembre 2022	9h00 à 12h00

Permanence	Gare maritime du Lavandou
mercredi 14 décembre 2022	14h00 à 17h30

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, située 107 boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon CEDEX. Le dossier est suivi par messieurs Christophe LAMBERT, (clambert@metropoletpm.fr) et Guillaume GILI, (ggili@metropoletpm.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Hyères les Palmiers, en mairie de fraction de l'île du Levant, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux de sécurisation du port de l'île du Levant et la construction d'un quai Ro-Ro (Roll on / Roll off) au port de l'Ayguade - île du Levant sur le territoire de la commune de Hyères les Palmiers est le préfet du Var, par voie d'arrêté.